

**NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS**

Le maire de la commune d'Aussac-Vadalle (Charente),

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-6;

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment l'article 11;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2014, désignant les membres du conseil d'administration du Conseil Municipal;

Vu les propositions faites par les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées,

**Arrêté :**

Article 1er :

. - Sont nommés membres supplémentaires du Conseil d'Administration d'Actions Sociales :

- Mme LIOT Régine
- Mme DUPEUX Marie-Annick
- Mme COTTARD Francine

Article . 2 :

- Ces membres sont nommés pour une durée de 6 ans.

Article . 3 :

- Le secrétaire de la mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture d'Angouleme.